COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 4 juillet 2013 n° 18 page 2/2

RAPPORTEUR: Madame Nelly CASSAN-FAUX

<u>OBJET</u>: Maison de santé pluridisciplinaire de Châteauneuf-Thuré – Contrats de location avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) et l'association "Soins et Santé".

Mesdames, Messieurs,

En 2011, la commune a été sollicitée par un groupement de médecins afin de réhabiliter un bâtiment pour y créer une maison de santé pluridisciplinaire, permettant de lutter contre la progressive désertification médicale qui menace le quartier de Châteauneuf.

La commune a engagé des travaux dans l'ancienne école Clément Krebs, dans le cadre d'une autorisation de programme d'un montant total de de 865 000 € TTC (cf délibération n°17). En parallèle, les professionnels de santé ont créé leurs structures juridiques et se sont engagés avec la commune, sur leur projet de santé dans une convention d'engagement du 14 décembre 2012.

Il est désormais nécessaire de fixer les modalités d'occupation de cette structure, par la S.I.S.A et par l'association "Soins et santé". Pour cette dernière, compte-tenu de sa structure juridique et des actions d'information et de prévention qu'elle mène au quotidien en direction de la population châtelleraudaise, un effort est consenti par rapport au loyer de rentabilité de l'opération.

* * * * *

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU les articles L 4041-4 à L 4043-2 du code de la santé publique relatifs aux sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires,

VU les articles L 1511-8 et suivants et R 1511-44 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux aides à l'installation et au maintien des professionnels de santé et centres de santé,

VU la délibération n° 10 du conseil municipal du 29 septembre 2011 relative au financement du projet d'une maison de santé pluridisciplinaire,

VU la délibération n° 39 du conseil municipal du 13 décembre 2012 relative à la signature d'une convention d'engagement avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) et l'association « Soins et santé »,

VU les conventions d'engagement signées en date du 14 décembre 2012, entre les professionnels et la commune.

CONSIDERANT la nécessité d'établir des contrats de location avec les occupants,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 4 juillet 2013 n° 18 page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré,

- décide de conclure un contrat de location à compter du 1er octobre 2013, d'une durée de 15 ans, avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA), pour un loyer mensuel de 2787,45 €, révisable annuellement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction,
- décide de conclure un contrat de location à compter du 1er octobre 2013, d'une durée de 15 ans, avec l'association « Soins et santé », pour un loyer mensuel de 797,04 €, révisable annuellement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction,
- autorise le maire ou son représentant à signer ces contrats de location, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

La recette sera imputée sur la ligne budgétaire 12/752/4210

UNANIMITE

Certifiée exécutoire Par le maire de CHATELLERAULT Transmis à la sous préfecture, le 08/07/2013, n° 5011 Publié au siège de la mairie, le 09/07/2013 Pour ampliation, Pour le président et par délégation, La responsable du service juridique Nadège GROLLIER